

SYNDICAT MIXTE POUR LA FORMATION DES MAIRES ET ELUS LOCAUX

Procès-verbal de la réunion du Comité du 3 février 2020

L'an deux mille vingt, le 3 février à 11h, les membres du Comité du Syndicat Mixte pour la Formation des Maires et des Elus Locaux se sont réunis à l'Hôtel du Département à Montpellier sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Christian BILHAC, Maire de Péret.

Monsieur Philippe Doutremepuich a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS:

BARTHES JP, BILHAC C, BRUGUIERE MT, CABROL J, CHARPENTIER E, DOUTREMEPUICH P, FABRE AM, GERONIMO ML, HUC J, IMBERT A, LOPEZ J, MARTY F, NURIT D, PESCE S, REBOUL C, ROUANET B, SIBERTIN-BLANC MA.

ABSENTS:

ARNAUD C, BARRAL C, BOUTES F, CHAUDOIR G, DRAY-FITOUSSI M, GLEIZES G, ILLAIRE R, LEVEQUE G, MESQUIDA K, MORERE N, PRADELLE S, RIGAUD J, TONDON L, WEBER P.

POUVOIR:

Mme LEVEQUE G. donne pouvoir à Mme NURIT D ; M. MESQUIDA K donne pouvoir à Mme IMBERT A ; M. RIGAUD J donne pouvoir à Mme REBOUL C ; M. BARRAL C donne pouvoir à Mme BRUGUIERE MT.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 03 FEVRIER 2020

Monsieur le Président, donne lecture du procès-verbal du 18 décembre 2019 qui est adopté à l'unanimité.

MONTANT DE LA COTISATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU CFMEL EN 2020

Monsieur le Président demande au comité de voter le montant de la cotisation du Conseil départemental pour 2020. (Les cotisations 2020 des communes et des établissements publics locaux ont fait l'objet de la délibération n° 2019-14 du 18 décembre 2019).

Conformément au montant voté par le Conseil départemental, la cotisation 2020 du Conseil départemental au CFMEL est de 126 000 € (identique à 2019).

Après en avoir délibéré, le Comité approuve à l'unanimité le montant de la cotisation 2020 du Conseil départemental au CFMEL.

VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur le Président expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Monsieur le Président demande au Comité préalablement à l'adoption des crédits budgétaires, de décider du niveau de vote à adopter, ainsi que du régime des amortissements.

Le Comité à l'unanimité de ses membres, décide de voter le budget primitif 2020 par nature.

Il décide par ailleurs, que le vote se fera au niveau des chapitres budgétaires.

Monsieur le Président a donné lecture des différentes propositions budgétaires au titre de l'exercice 2020.

Il a commenté tous les postes budgétaires répartis au travers de différents comptes conformément à l'instruction M 14.

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, une présentation retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget.

Le Comité a approuvé à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement : 607 206 €**
- **Section d'investissement : 16 136 €**

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MEDECINE PREVENTIVE

Les collectivités et leurs établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés ou à un service créé par un centre de gestion.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault propose au Centre de Formation des Maires et Elus Locaux de renouveler l'adhésion à son service de médecine préventive.

Une convention d'une durée de 3 ans fixe les modalités d'exercice de cette mission de médecine préventive, elle est jointe en annexe de la délibération.

Soulignant l'importance de disposer d'un tel service et la satisfaction donnée dans le cadre de la précédente convention, il est donc proposé au Comité de renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG34.

Le Comité syndical, autorise à l'unanimité M. le Président du CFMEL Christian BILHAC à signer la convention d'adhésion proposée par le CDG de l'Hérault.

RENFORCEMENT DE LA CONNEXION INTERNET

Afin de rechercher une solution technique pour améliorer la qualité, la vitesse et la sécurité (cryptage des données via firewall et vpn) de la connexion internet, le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux a fait appel à la société Oveanet.

La solution technique retenue est de mettre en place un serveur permettant l'agrégation de la ligne internet en 4G et un routeur pour internet et la téléphonie et de contracter de nouveaux abonnements auprès d'un opérateur de téléphonie avec un niveau de sécurité adapté.

L'investissement initial est évalué à 5 232 euros HT.

Les abonnements de connexion pour 36 mois auprès de notre opérateur actuel Free Adsl s'élèveront à 3 600 euros HT, contre 13 212 euros HT auprès d'Orange.

Il est donc proposé de retenir l'offre présentée, de conclure de nouveaux abonnements avec notre opérateur actuel (offre la moins-disante) et de donner délégation à Monsieur le Président pour signer les contrats, exécuter et suivre le projet.

Le Comité décide de donner délégation à Monsieur le Président afin de retenir l'offre présentée et de signer les contrats, exécuter et suivre le projet à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Pour extrait conforme,
Montpellier, le 3 février 2020

Le Secrétaire de Séance
Philippe Doutremepuich
Maire de Causse de la Selle

Le Président
Christian Bilhac
Maire de Péret